## DECLARATION DE LA COALITION IVOIRIENNE POUR LA CPI A LA 15<sup>ème</sup> SESSION DE L'AEP A LA HAYE, NOVEMBRE 2016

Le Statut de Rome portant création de la CPI a été signé par l'Etat de Côte d'Ivoire le 30 novembre 1998. Des raisons liées à l'incompatibilité de ce traité avec la Constitution ivoirienne du 1<sup>er</sup> août 2000 soulevées par la Conseil Constitutionnel ont souvent été évoquées pour justifier l'impossibilité en l'état de sa ratification. C'est donc le 15 février 2013 que la Côte d'ivoire a ratifié le Statut de Rome instituant la CPI.

La Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale (CI CPI), et les organisations des Droits Humains en Côte d'Ivoire, soucieuses de la protection et de la défense des Droits de la personne Humaine, consciente que la CPI peut mettre fin à l'impunité, sanctionner les auteurs de crimes les plus graves et surtout ramener une paix durable à travers une justice indépendante et impartiale, ont toujours œuvré depuis la crise militaro-politique de 2002 pour que justice soit rendue aux nombreuses victimes des crimes de guerre et crimes contre l'humanité de tous les bords politiques. La société civile ivoirienne a donc accueilli favorablement l'ouverture d'enquête en Côte d'Ivoire sur toutes les périodes du conflit.

Toutefois, la stratégie d'enquêtes et de poursuites du procureur est aujourd'hui sujette à controverse. Nous croyons qu'elle devra rester la plus objective et impartiale possible pour ne pas laisser aux populations ivoiriennes et aux victimes de cette crise, le sentiment d'une justice à deux vitesses, une justice des vainqueurs. Le fait que pour l'instant, seul un camp a fait l'objet de poursuite de la CPI, le fait que jusqu'à ce jour, trois mandats d'arrêt ont été émis pour une seule des parties belligérantes, met en cause la crédibilité de la Cour et à mal la réconciliation nationale. La condition pour une paix durable en Côte d'Ivoire, c'est la prise en compte devant la CPI, des auteurs de crimes de toutes les parties impliquées. Il faut éviter la répétition des crimes par les bourreaux et la vengeance pour les victimes.

L'impunité d'aujourd'hui est le crime de demain.

Le pays sort à peine d'une crise profondément violente qui a atteint son paroxysme lors des violences post électorales de novembre 2010, qui ont causé une grande souffrance à tous les groupes politiques, régionaux et religieux. L'acceptation en octobre 2011 par les juges pour l'ouverture d'une enquête avait suscité beaucoup d'espoir pour les milliers de victimes qui soutenaient dans leur ensemble la Cour. Malheureusement, force est de constater que la situation des victimes n'a pas changé depuis l'ouverture de cette enquête et le démarrage du procès de Laurent Gbagbo et de Blé Goudé. Et la frustration monte. Un grand nombre de victimes ne croient plus en la CPI. Elles trouvent les procédures longues, se sentent abandonnées tant au niveau de leur participation qu'au niveau de leur prise en charge aussi bien par le greffe que par le Trust Funds. (Rapport de sondage Coalition Ivoirienne pour la CPI 2015)

Le Fonds au profit des victimes doit rapidement entrer en action en Côte d'Ivoire afin de soulager les victimes dans leur ensemble mais surtout pour celles encore dans des situations précaire et de détresse. Pour ce faire, les états doivent impérativement lui fournir les fonds nécessaire afin de répondre aux besoins des victimes au plus vite.

La volonté politique des autorités ivoiriennes en faveur de la CPI corroborée par les étapes franchies par la Côte d'Ivoire ces dernières années dans la ratification du Statut de Rome instituant la CPI et dernièrement par la déclaration du président ivoirien affirmant ne pas se retirer de la CPI, constituent un signal fort pour la CPI afin qu'elle puisse jouer son rôle d'arbitre juste et équitable dans l'enquête actuelle et les enquêtes à venir.

Toute fois, la Côte d'Ivoire doit continuer de coopérer avec la CPI même si beaucoup d'effort sont faits actuellement par le pays dans le cadre de la complémentarité (procès Mme Simone Gbagbo).

Dans le même temps, et afin de surmonter ces nombreux défis, la CPI doit avoir une attitude proactive pour engager la population, en intensifiant ses activités de communication et de sensibilisation (le personnel du bureau local d'Abidjan doit être renforcé et la nomination d'un nouveau coordonnateur chargé de la sensibilisation doit être une urgence pour rendre plus efficace le travail de la Cour en intensifiant sa présence sur le terrain) pour combattre la désinformation menées par des personnages puissants et dans les médias, pour former l'opinion sur l'éventail de problèmes liées aux victimes, et améliorer l'efficacité de son administration de la justice.

.Au final, la crédibilité de la CPI et celle de l'Etat de droit en Cote d'Ivoire dépendront de la capacité de la cour à répondre et à gérer les attentes des victimes en matière de justice. Par conséquent, investir dans la justice aujourd'hui signifie faire des économies demain, au niveau financier mais également en termes de vies humaines. La justice c'est donc la paix durable et le développement harmonieux de nos Etats.

15<sup>ème</sup> AEP, Novembre 2016, La Haye, déclaration de la coalition Ivoirienne pour la CPI

**ALI OUATTARA** 

**PRESIDENT**